

**SECTION 1. IDENTIFICATION DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ****1.1 Nom du produit :**

SPRAY FRAISE

**1.2 Usages pertinents identifiés de la préparation et usages déconseillés :**

Désodorisants pour maisons et voitures.

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :**

Nom commercial : MB ELIX SP. Z O.O. SP. K.

Adresse de la société (siège) : Szczecińska Str. 17-21, 54-517 Wrocław, Pologne.

Téléphone : +4871 387 85 33

Site web : <http://www.naturalfresh.eu>**1.4 Renseignements sur le distributeur :**

Nom commercial : SDAA

Adresse de la société : 57200 SARREGUEMINES – FRANCE

Téléphone : +33 (0)3 87 98 22 37

Site web : [www.sdaa-france.com](http://www.sdaa-france.com)email : [contact@sdaa-france.com](mailto:contact@sdaa-france.com)**1.5 Numéro d'appel d'urgence :**

112, +48 71 387 85 33 (lundi au vendredi, 8:00 – 16:00)

**SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS****2.1 Classification du mélange**Conformément à la réglementation n° 1272/2008/CE :

Le produit n'est pas classé.

**2.2. Éléments d'étiquetage :**Conformément à la réglementation n° 1272/2008/CE :

Pictogrammes : non requis.

Mention de danger : non requis.

**Mentions d'avertissement :**

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

P262 - Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

**Autres exigences d'étiquetage :**

EUH208 – Contient : 2,3-époxy-3-phénylbutyrate d'éthyle. Peut produire une réaction allergique.

**2.3 Autres dangers.**

Pas d'informations complémentaires disponibles.

**SECTION 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****3.2. Mélanges**

Contient :

Name	No CAS	No WE	Classification 1999/45/EC	Classification 1272/2008/EC	[%]
Ethanol	64-17-5	200-578-6	F R11	Flam. Liq. 2 H225	<5
2,3-époxy-3-phénylbutyrate d'éthyle	77-83-8	201-061-8	Xi N R43 R51/53	EH C2, H411; EH A2, H401;	0,27

*Vous trouverez de plus amples informations au point 16***SECTION 4. PREMIERS SECOURS****4.1 Description des premiers secours**En cas d'inhalation

Si des symptômes apparaissent, transportez la victime à l'extérieur. Si nécessaire, contactez un médecin.

En cas de contact avec la peau

Lavez la peau contaminée abondamment à l'eau. Si nécessaire, contactez un médecin.



En cas de contact avec les yeux

En cas de contact oculaire, rincez immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Si nécessaire, contactez un médecin.

En cas d'ingestion

Rincez immédiatement la bouche et buvez beaucoup d'eau. Contactez un médecin immédiatement.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

En cas de contact oculaire direct, peut provoquer des irritations, rougeurs, larmes. Le contact cutané peut provoquer des démangeaisons, rougeurs locales, Après ingestion, peut provoquer une irritation des membranes muqueuses du système gastro-intestinal et de l'estomac, nausées, vomissements, constipation, douleurs abdominales. Le produit peut provoquer une réaction allergique grave pour les personnes particulièrement sensibles.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucune exigence particulière. Traitement symptomatique. Remettre la FDS au médecin traitant.

**SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

**5.1 Moyens d'extinction**

Agents d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone, mousse, poudre chimique. Adapter l'agent d'extinction à l'environnement.

**5.2 Dangers particuliers résultant du mélange**

La combustion libère des oxydes de carbone, des fumées, des composés organiques non identifiés.

**5.3 Conseils aux pompiers**

Utiliser un jet d'eau pour protéger le personnel et refroidir les récipients menacés. Utiliser un appareil respiratoire adapté. Vêtements de protection.

**SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Assurer une aération suffisante.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Éviter que le produit ne pénètre dans les égouts, eaux de surface et souterraines.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Récupérer mécaniquement. Laver abondamment les résidus de déversement à l'eau. Éliminer conformément aux réglementations locales.

**6.4 Référence à d'autres sections**

Éliminer conformément aux recommandations énumérées dans la section 13.

**SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

**7.1 Précautions à prendre pour la manipulation sans danger**

Mettre en œuvre de bonnes pratiques de fabrication et d'hygiène industrielle, et aérer comme il convient. Ne pas manger, boire ou fumer pendant la manipulation. Respecter une bonne hygiène personnelle.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Conserver dans des récipients originaux correctement scellés et protégés de la lumière. Stocker dans une zone fraîche, sèche et ventilée. Conserver à l'abri des sources d'ignition et flammes nues (éviter les températures supérieures à 35 °C), conserver à l'écart de la nourriture, des boissons et animaux. Conserver à l'écart des agents oxydants forts. La température optimale pour le stockage se situe entre 5 et 35 °C.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Aucune donnée.

**SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

**8.1 Paramètres de contrôle :**

Matière première : éthanol [CAS 64-17-5]

OELV-8 hr : 1000 ppm 8 heure(s)

OELV-8hr: 1900 mg/m<sup>3</sup> 8 heure(s)

**8.2 Contrôles de l'exposition**

**8.2.1 Mesures d'ingénierie appropriées**

Installer une ventilation générale appropriée sur le lieu de travail.

**8.2.2 Mesures de protection individuelles telles que les équipements de protection individuelle**

- Protection respiratoire : éviter l'inhalation excessive des vapeurs. Si nécessaire, porter un masque à gaz.



- Protection des mains : éviter tout contact avec la peau. Utiliser des gants adaptés résistants aux produits chimiques.
- Protection des yeux : utiliser des lunettes de sécurité.
- Protection de la peau : éviter tout contact avec la peau.

### 8.2.3 Contrôles de l'exposition environnementale

Éviter que le produit ne pénètre dans les égouts, eaux de surface et souterraines.

## SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- a) Apparence  
État liquide.
- b) Odeur  
Caractéristiques du parfum utilisé.
- c) Seuil olfactif  
Pas de données disponibles.
- d) pH  
Pas de données disponibles.
- e) Point de fusion/solidification  
Pas de données disponibles.
- f) Point d'ébullition initiale, limite d'ébullition  
Pas de données disponibles.
- g) Point d'ignition  
Sans objet.
- h) Vitesse d'évaporation  
Pas de données disponibles.
- i) Inflammabilité  
Pas de données disponibles.
- j) Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité  
Sans objet (le mélange ne présente pas de propriétés explosives).
- k) Pression de la vapeur  
Pas de données disponibles.
- l) Densité de la vapeur  
Pas de données disponibles.
- m) Densité relative  
Pas de données disponibles.
- n) Solubilité  
Pas de données disponibles.
- o) Coefficient de partage : n-Octanol/eau  
Pas de données disponibles.
- p) Température de combustion spontanée  
Pas de données disponibles.
- q) Température de décomposition  
Pas de données disponibles.
- r) Viscosité  
Pas de données disponibles.
- s) Propriétés explosives  
Aucun risque d'explosion
- t) Propriétés oxydantes  
Pas de données disponibles.

### 9.2 Autres informations

Pas de données disponibles.

## SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1 Réactivité

Aucune réactivité si stocké et utilisé conformément aux usages identifiés.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune identifiée.

### 10.4 Conditions à éviter

Le produit est stable dans des conditions de stockage normales. Le produit n'est pas réactif seul, ni en contact avec l'eau. Éviter les températures inférieures à 5 °C et supérieures à 35 °C. Éviter tout contact avec la chaleur, les endroits exposés à la lumière du soleil et les basses températures.

### 10.5 Matières incompatibles

Acide fort, alcalins ou agents oxydants.



#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

### SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë :

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas réunis.

Irritation/corrosivité :

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas réunis.

Sensibilisation :

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas réunis.

Mutagénicité :

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas réunis.

Cancérogénicité :

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas réunis.

Toxicité pour la reproduction :

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas réunis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique :

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas réunis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – expositions répétées :

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas réunis.

Risque d'aspiration :

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas réunis.

### SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

#### 12.1. Toxicité

Aucune donnée.

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée.

#### 12.6. Autres effets indésirables

Aucune donnée.

### SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination appropriée du produit

Éliminer les déchets conformément aux réglementations locales, régionales et nationales applicables. Le produit doit être rejeté ou incinéré dans un centre approuvé et respecter les réglementations locales. Éviter l'élimination dans les égouts et la dispersion dans l'environnement.

Code de déchet, emballage contaminé 15 01 02 Emballage en plastique

Emballage propre 15 01 02 Emballage en plastique

Élimination appropriée de l'emballage

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

**SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****14.1. Numéro ONU**

Sans objet.

**14.2. Désignation officielle de transport ONU**

Sans objet.

**14.3. Classe(s) de risque pour le transport**

Sans objet.

**14.4. Groupe d'emballage**

Sans objet.

**14.5. Risques pour l'environnement**

Le produit n'est pas dangereux pour l'environnement conformément aux critères du modèle ONU.

**14.6. Précautions spéciales pour l'utilisateur**

Aucune précaution particulière.

**14.7. Transport en vrac selon l'Annexe II du MARPOL73/78 et le code IBC**

Sans objet.

**SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES****15.1. Réglementations relatives à la sécurité, l'hygiène et l'environnement spécifique au mélange**

- Directive du Conseil **67/548/CEE** du 27 juin 1967 concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives relatives à la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances dangereuses.
- Directive **1999/45/CE** du Parlement européen et du Conseil du 31 mai 1999 concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses.
- Réglementation (CE) N° **1907/2006** du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/4.
- Règlement (CE) N° **1272/2008** du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.
- Règlement (CE) N° **790/2009** de la Commission du 10 août 2009 modifiant, aux fins de son adaptation au progrès technique et scientifique, le règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.
- RÈGLEMENT (UE) N° **453/2010** DE LA COMMISSION du 20 mai 2010 modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique.**

Pas de données disponibles.

**SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS****Légende**

La fiche de sécurité contient les données nécessaires pour garantir la sécurité au travail, la protection de la santé et de l'environnement.

Les données fournies, correspondant à l'état actuel des connaissances et de l'expérience, sont conformes aux réglementations légales en vigueur. Cependant, elles ne peuvent pas être considérées comme une garantie de l'adéquation et de l'utilisabilité du produit pour une application spécifique.

La fiche de sécurité est la propriété de la personne physique ou morale indiquée au point 1.3 et protégée par des droits d'auteur. Toute copie, distribution ou vente sans l'accord du propriétaire est interdite.

R11	Facilement inflammable.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Xi	Irritant.
N	Dangereux pour l'environnement.
F	Facilement inflammable.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H401	Toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Abréviations :**

OEL	Niveau d'exposition professionnelle (8h/jour).
STEL	Limite d'exposition à court terme (30 minutes).
vPvB	Très persistant, très bioaccumulatif.
PBT	Persistant, bioaccumulatif, Toxique.